

En accord

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles certaines personnes pourraient appuyer le fait qu'une loi soit adoptée pour modérer le contenu publié sur les réseaux sociaux.

Protéger les enfants

Un des objectifs visé du projet de loi C-63 est de protéger les enfants des préjudices en ligne et d'éviter qu'ils ne soient exposés à du contenu pouvant leur nuire. Les mesures prises par la plupart des plateformes de réseaux sociaux s'avèrent souvent insuffisantes; une réglementation émanant du gouvernement obligerait les entreprises de réseaux sociaux à agir de manière plus responsable.

Créer des espaces sécuritaires

De nombreuses personnes passent autant (ou plus) de temps à socialiser en ligne que hors ligne et accordent de l'importance au fait de former des communautés virtuelles sur les réseaux sociaux. L'intimidation, la haine ou les menaces en ligne visant une personne peuvent avoir de graves répercussions dans la vie réelle. En veillant à ce que les plateformes de médias sociaux soient exemptes de tout discours blessant ou préjudiciable, on peut s'assurer qu'elles demeurent des espaces où les utilisateur.ice.s se sentent en sécurité et auxquels ils peuvent continuer de participer.

Un projet permis par la Charte

La Charte canadienne des droits et libertés permet déjà au gouvernement d'adopter des lois pour limiter la liberté d'expression lorsque cela est nécessaire pour le bon fonctionnement d'une société libre et démocratique (p. ex. : pour s'assurer que tous.les puissent s'exprimer sans crainte). Un loi pour forcer les plateformes de réseaux sociaux à modérer et interdire certains contenus préjudiciables s'inscrit dans cette prérogative, au même titre qu'une loi qui criminalise les discours haineux par exemple.

Une réglementation différente pour un environnement différent

Le contenu diffusé sur les réseaux sociaux peut atteindre un très grand nombre de personnes, partout dans le monde et ce, en une fraction de seconde. Il est donc logique que des règles distinctes encadrent les discours en ligne et hors ligne. Des restrictions au discours sur les réseaux sociaux pourraient contribuer à ralentir la diffusion de contenus susceptibles de causer de graves préjudices comme la désinformation médicale par exemple.

Un avantage pour les entreprises de réseaux sociaux

Pour générer du profit, les plateformes de réseaux sociaux doivent attirer des utilisateur.ice.s et des investisseur.euse.s. Il faut donc qu'elles soient dignes de confiance et sécuritaires au yeux du public. En démontrant leur engagement à protéger leurs utilisateur.ice.s en suivant des lignes directrices gouvernementales, les entreprises acquièrent une meilleure réputation.

Pour en savoir plus

→ [La Presse | Les géants du numérique sommés d'en faire plus](#)

- [Radio-Canada | Quand la haine déferle sur les réseaux sociaux](#)
- [Le Devoir | Brûlés des réseaux sociaux: six personnalités se confient](#)